

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue à huis clos en date du 17 mai 2021 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Clément Gignac, Conseiller
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux des séances des 19 avril 2021, 3 mai 2021 et 7 mai 2021
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale :
8. Mandat à un arpenteur-géomètre relativement au *Règlement décrétant l'annexion à la municipalité de la Ville de Lac-Saint-Joseph, d'une partie du territoire de la municipalité de Ville de Fossambault-sur-le-Lac (Règlement no 2021-273)*
9. Avis de réserve foncière sur les terrains de La Montée du Lac
10. Avis de motion *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*, (Règlement no 2021-274)
11. Distribution d'arbres le samedi 22 mai 2021
12. Caméras aux bacs semi-enfouis
13. Collectes supplémentaires ou bacs supplémentaires
14. Travaux routiers
15. Patrouille nautique
16. Autres sujets

-
17. Période de questions
18. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après y avoir ajouté les points suivants au point 16, soit :

- a) Dossier 762 chemin Thomas-Maher
- b) Cellulaires
- c) Soluquai
- d) Assistante réceptionniste

CA-21-05-17-01 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption des procès-verbaux des séances des 19 avril 2021, 3 mai et 7 mai 2021

Les membres du Conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances des 19 avril, 3 et 7 mai 2021, ceux-ci sont adoptés tel que déposés.

CA-21-05-17-02 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances des 17 avril 2021, 3 mai et 7 mai 2021 tel que déposés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'avril 2021 ;
- Conciliation bancaire au 30 avril 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'avril 2021 ;

CA-21-05-17-03 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'avril 2021 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mai 2021

CA-21-05-17-04 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles pour le mois de mai 2021, tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapports de l'inspecteur municipal

Mme Viviers dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour le mois d'avril 2021.

CA-21-05-17-05 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte des rapports de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du Conseil une résolution de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la patrouille nautique pour l'été 2021.

Elle explique également avoir reçu une offre de la firme Numérique.ca pour la conception d'un site web plus adapté et plus facile à gérer pour les municipalités. Elle a pris des références auprès de directeurs généraux de municipalités dont les sites ont été montés et gérés par cette firme et ils se disent très satisfaits de la facilité à gérer le site. Le coût annuel est de 1 500 \$ plus taxes.

CA-21-05-17-06 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à donner mandat à la firme Numérique.ca pour la mise à niveau de notre site web.

ADOPTÉ

8.- Mandat à un arpenteur-géomètre relativement au *Règlement décrétant l'annexion à la municipalité de la Ville de Lac-Saint-Joseph, d'une partie du territoire de la municipalité de Ville de Fossambault-sur-le-Lac (Règlement no 2021-273)*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en vue de l'adoption d'un Règlement ayant pour objet de décréter l'annexion à la municipalité de la Ville de Lac-Saint-Joseph, d'une partie du territoire de la municipalité de Ville de Fossambault-sur-le-Lac, situé entre la limite territoriale contiguë de ces municipalités et la ligne médiane de la Rivière-aux-Pins (Règlement no 2021-273) le 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, RLRQ, c. O-9, exige que le règlement d'annexion contienne une description ainsi qu'une copie d'un plan du territoire visé par l'annexion confectionné par un arpenteur-géomètre ;

EN CONSÉQUENCE :

CA-21-05-17-07 Il est proposé par M. Claude Tessier, appuyé par M. Clément Gignac et résolu à l'unanimité que M. Robert Giroux, arpenteur-géomètre du Groupe Giroux, soit mandaté pour confectionner une description technique et le plan du territoire visé par l'annexion soit ce territoire situé entre la limite territoriale contiguë des villes de Lac-Saint-Joseph et de Fossambault-sur-le-Lac et la ligne médiane de la Rivière-aux-Pins.

ADOPTÉ

9.- Avis de réserve foncière sur les terrains de La Montée du Lac

M. Clément Gignac explique que suite à une conversation avec Me Pierre Moreau, celui-ci nous transmettra sous peu un projet d'avis de réserve foncière. Il s'agit d'un avis à l'effet qu'on veut réfléchir sur ce qu'on veut faire avec le lot de La Montée du Lac. Il donne plus de précisions sur ce projet qui pourrait être adopté lors d'une prochaine séance extraordinaire du Conseil. Après discussion, tous les membres sont d'accord pour procéder par un avis de réserve foncière.

10. Avis de motion Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP), (Règlement no 2021-274)

Monsieur le Maire Michel Croteau mentionne aux membres du Conseil que le *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*, (Règlement no 2021-274), a été présenté au Conseil des Maires de la MRC de la Jacques-Cartier et qu'on ne peut y apporter de modifications. Toutefois, si nous désirons être plus sévères dans nos règlements, nous devons utiliser le même numéro d'article que dans ce règlement pour conserver la concordance.

CA-21-05-17-08 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Yvan Duval qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera lu, en vue de son adoption un projet de *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)* (Règlement no 2021-274).

ADOPTÉ

11.- Distribution d'arbres le samedi 22 mai 2021

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil qu'il y aura distribution d'arbres samedi prochain, le 22 mai 2021, de 8h30 à midi à la porte arrière de l'Hôtel de Ville. Un nouveau message sera ajouté sur le site web de la Ville et une infolettre sera transmise aux résidents jeudi pour les en aviser.

12.- Caméras aux bacs semi-enfouis

Mme Viviers mentionne que d'autres délinquants ont été photographiés par les caméras de surveillance et nous attendons l'identification de ces personnes par la Sûreté du Québec. Des avis d'infractions seront transmis par la suite.

Elle mentionne également à M. Yvan Duval qu'il y a toujours une caméra qui n'est pas branchée du côté est.

13.- Collectes supplémentaires ou bacs supplémentaires

M. Jacques Tessier explique que les collectes des bacs semi-enfouis aux deux semaines sont insuffisantes car ça déborde toujours les fins de semaine. Il a vérifié auprès de Sani-Terre et des collectes hebdomadaires coûteraient 195\$/heure, 3 heures minimum soit environ 600 \$, donc environ 6 000 \$ pour l'été. On pourrait également ajouter des bacs semi-enfouis ou louer un bac supplémentaire pour la période estivale.

Après discussion, il est convenu d'ajouter des collectes hebdomadaires pour la saison estivale 2021 et nous verrons par la suite.

CA-21-05-17-09 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à donner mandat à la firme Sani-Terre d'ajouter des collectes supplémentaires pour la période estivale 2021.

14.- Travaux routiers

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites par le biais du SEAO concernant des travaux de voirie, de pavage et de réfection de ponceaux sur le chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE trois (3) compagnies ont déposé leurs soumissions le 14 mai 2021 avant 11h00;

ATTENDU QUE les soumissions soumises répondaient en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions déposées étaient les suivantes:

- | | |
|------------------------|------------------------------|
| 1) Pax Excavation inc. | 495 128,34 \$ taxes incluses |
| 2) Maxi-Paysage inc. | 538 959,71 \$ taxes incluses |
| 3) Excavation ETR inc. | 626 205,59 \$ taxes incluses |

CA-21-05-17-10 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyé par M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission de Pax Excavation inc. selon les prix unitaires soumis pour les travaux de voirie, de pavage et de réfection de ponceaux concernant le chemin Thomas-Maher.

15.- Patrouille nautique

Ce dossier a déjà été discuté plus haut.

16.- Autres sujets

a) Dossier 762 chemin Thomas-Maher

M. Claude Tessier présente la demande du propriétaire soit de l'appuyer dans ses démarches auprès du ministère des Richesses naturelles afin de pouvoir faire l'acquisition d'un terrain pour ses installations septiques. Le ministère lui a déjà confirmé qu'il ne lui accorderait pas l'acquisition du terrain demandé.

Après étude complète du dossier et des différentes interventions de la ville sur cette propriété, il a été constaté que le propriétaire a reçu plusieurs avis d'infractions relativement au non-respect de la réglementation municipale.

Considérant que le permis de construction de la nouvelle résidence a été émis en fonction de l'installation septique déjà existante.

Considérant qu'il a toujours été question de préserver ladite installation sanitaire.

Considérant qu'une demande de modifications a été présentée en août 2020 toujours en tenant compte de l'installation septique existante.

Considérant qu'un avis de non-conformité a été signifié le 15 mars 2021 au propriétaire.

Considérant les nouvelles technologies applicables à des terrains de petite superficie en vertu du *Règlement Q-2, r.22*.

Considérant qu'il est possible pour le propriétaire d'installer un système qui répond aux normes environnementales applicables.

En conséquence, suite à l'avis de non-conformité ainsi que la décision transmise par le MRNQ au propriétaire en date du 28 avril 2021 stipulant le refus de la demande d'achat d'un terrain, les membres du Conseil en viennent à la conclusion que le propriétaire est dans l'obligation de se conformer aux normes environnementales applicables (L.Q.E. et Q-2, r.22).

CA-21-05-17-11 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyé par M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil informe le propriétaire qu'il doit se conformer aux normes environnementales applicables et nous soumettre une solution appropriée au plus tard le 15 juin 2021.

b) Cellulaires

M. Yvan Duval mentionne avoir reçu le rapport de la MRC concernant la couverture cellulaire et remercie le Maire pour son intervention. Il continuera les démarches pour trouver une solution à ce problème.

c) Soluquai

M. Jacques Tessier mentionne avoir demandé à Soluquai de nous faire une soumission pour l'installation des bouées. Il explique la façon de fonctionner et soumet que la soumission soumise est acceptable.

CA-21-05-17-11 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyé par M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission de Soluquai pour l'installation des bouées.

d) Assistante réceptionniste

Mme Vivian Viviers explique aux membres du Conseil qu'elle est débordée et qu'il serait important d'embaucher une assistante qui pourrait également être à la réception pour recevoir les gens.

Elle a rencontré une candidate qui serait disponible à partir de la semaine prochaine et elle aimerait recommander son embauche au salaire horaire de 20 \$.

CA-21-05-17-12 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à embaucher Mme Marlène Dorion à titre d'assistante au salaire horaire de 20 \$.

18.- Période de questions

Aucune question.

19.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h15.

CA-21-05-17-13 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h15.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière